

Communiqué de presse

16 juin 2025

L'Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier (ANFH) et le Fonds national de prévention (FNP) de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) valorisent la démarche de qualité de vie au travail des employeurs : le projet « jouer pour mieux coopérer » mis à l'honneur

Pour aider les établissements de la Fonction publique hospitalière adhérents à l'ANFH à allier innovation et performance collective, l'ANFH et le FNP de la CNRACL ont lancé, dans le cadre de leur partenariat, un appel à manifestation d'intérêt centré sur la Qualité de Vie et l'amélioration des conditions de Travail (QVCT) visant à favoriser le déploiement d'expérimentations au plus près des professionnels avec l'appui des délégations régionales et territoriales de l'ANFH.

Dans ce cadre, plusieurs projets ont été accompagnés dont celui piloté par le **Centre Départemental de l'Enfance de la Moselle « jouer pour mieux coopérer »** avec son **Café Clash-jeu coopératif** qui a reçu en 2024 le **Prix Métiers et compétences sociales et médico-sociale de la 17ème édition du prix ANFH.**

Jouer pour mieux coopérer : un café Clash-jeu coopératif

Déployé en Lorraine, le projet "*Jouer pour mieux coopérer*" met particulièrement l'accent sur l'innovation pédagogique et la cohésion des équipes.

Fédérant 6 employeurs (centres départementaux de l'enfance, département, services et établissement publics d'inclusion et d'accompagnement), ce projet, sous forme de jeu -physique et digital- coopératif élaboré par et pour les professionnels avec l'appui d'un prestataire, a pour but de renforcer les connaissances des métiers de la petite enfance, d'améliorer le travail en équipe et de donner du sens aux situations professionnelles courantes en établissant un contexte favorable à la coopération permettant d'agir concrètement sur la qualité de vie et les conditions de travail.

Des ambassadeurs du jeu ont été formés et sa diffusion s'est étendue à 16 établissements, couvrant 64 services différents, avec un retour d'expérience très positif sur cette initiative présentée lors du salon Préventica en octobre 2024 à Lyon et lors des journées des Foyers de l'Enfance en AURA.

Testée depuis dans plusieurs régions (AURA, Bretagne, Grand Est et Nouvelle Aquitaine), cette initiative, sera prochainement étendue à d'autres territoires et **des modules de formation en e-learning seront disponibles dès septembre 2025.**

La Qualité de Vie au Travail, une approche aux multiples aspects

La Qualité de Vie au Travail (QVCT) constitue une approche globale et multidimensionnelle, accessible à tous les établissements adhérents de l'ANFH. Elle s'articule autour de six thématiques principales : le contenu du travail, la santé au travail, l'employabilité et le développement professionnel, la performance et le management, les relations de travail et le climat social ainsi que l'égalité des chances.

L'offre QVCT de l'ANFH se présente sous forme d'une boîte à outils modulable, comprenant des ressources variées telles que des outils pédagogiques, baromètres sociaux, parcours e-learning, diagnostics et webinaires, permettant aux établissements d'adapter la démarche selon leurs besoins et leur degré d'avancement dans la démarche.

Pour en savoir plus : <https://www.anfh.fr/thematiques/qualite-de-vie-au-travail>

Dans la continuité des actions menées, l'ANFH et la CNRACL renouvellent leur partenariat stratégique, pour une nouvelle période de trois ans. Cette convention pluriannuelle vise à consolider et à développer les efforts mutuels en matière de prévention des risques professionnels au sein de la FPH, tout en structurant des démarches de prévention, en fournissant des outils et formations, et en encourageant l'échange d'expériences.

Plus d'infos : www.anfh.fr

[Retrouver l'ensemble de l'offre d'accompagnement du FNP de la CNRACL](#)

À propos de l'ANFH

OPCA de la fonction publique hospitalière, l'Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier (ANFH) est agréée par le Ministère de la Santé pour collecter et gérer les fonds consacrés au financement du plan de formation (2,1% de la masse salariale), du Congé de formation professionnelle (CFP), congés pour VAE et pour Bilan de compétences (0,2% de la masse salariale), des études promotionnelles (0,6%), de la formation professionnelle des travailleurs handicapés pris en charge par les ESAT (4,8%) des agents de la Fonction publique hospitalière et du Développement professionnel continu (DPC) médical (0,5% et 0,75% de la masse salariale) des personnels médicaux de ses établissements. L'ANFH offre à ses adhérents et leurs agents un ensemble de services visant à les accompagner dans la gestion de la formation, des compétences et des métiers : veille, information, offre de formation, outils méthodologiques, supports de communication... Reposant sur trois valeurs structurantes - paritarisme, solidarité et proximité - environ 500 administrateurs et 26 délégations territoriales regroupées en 16 délégations régionales œuvrent depuis 1974 pour l'égalité d'accès à la formation continue et le développement des compétences des agents employés par les établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics, soit plus d'un million de personnes. Depuis 2021, L'ANFH accompagne le développement de l'apprentissage dans la Fonction hospitalière. L'ANFH a célébré en 2024 ses 50 ans d'engagement, de formation et d'évaluation au plus près de ses établissements adhérents.

À propos de la CNRACL

La Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) est, depuis 1945, l'un des principaux régimes spéciaux de sécurité sociale. Etablissement public national, elle est gérée à Bordeaux par la direction des politiques sociales (DPS) de la Caisse des Dépôts (<https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr>). La CNRACL, selon le principe de la répartition, assure grâce aux 25,6 milliards d'euros de cotisations perçues par près de 2,15 millions d'actifs et 41 500 employeurs, le paiement des retraites de près de 1,63 million de pensionnés relevant des fonctions publiques territoriale et hospitalière, pour 28, 2 milliards de prestations versées. L'originalité de la CNRACL est d'être le seul régime spécial de sécurité sociale dont le conseil d'administration comporte en son sein des représentants des employeurs et des affiliés élus tous les six ans (<https://www.cnrACL.retraites.fr>).

Contact presse :

CNRACL :

Cyril Parodi / Responsable communication

Mobile : 06 86 22 15 24 – cyril.parodi@caissedesdepots.fr

ANFH :

Carla Gomes / Responsable communication

Mobile : 0631320900 – c.gomes@anfh.fr